

Mémoire sur le Projet de loi 9
Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec

**L'État du Québec en est rendu au
moment fatidique où il lui faut assumer
pleinement sa laïcité.**

Présenté par :

Claire Simard, Ph. D. en biochimie / spécialité génie génétique
Professeure-chercheuse retraitée de l'Institut Armand-Frappier (post-
intégré à l'Institut national de la recherche scientifique) / Université du
Québec

Le 3 février 2026

Je remercie les femmes qui m'ont inspirée avec des suggestions pertinentes, au moment où j'entreprenais la rédaction de ce mémoire. J'exprime toute ma gratitude à Mme Laura Tomassini qui a pris le temps de formater le document, de même qu'à mon neveu Guillaume Simard qui a transformé selon mes souhaits, une photo de moi, avec l'aide de l'intelligence artificielle.

Table des matières

Table des matières	2
Résumé.....	3
Liste des recommandations	4
Problématique.....	5
Témoignage.....	6
La révolution tranquille m’a sauvée du joug des dogmes fondamentalistes de la religion catholique	8
Des élèves et étudiants mineurs sous le joug des religions fondamentalistes de leurs parents	10
Des jeunes filles en danger, soumises à la maltraitance sous le couvert des religions	12
Conclusion: Le Québec en est désormais à l’heure fatidique de choisir sa destinée	14
Annexe - photos	16

Résumé

Dans le présent mémoire, je témoigne de ce que j'ai vécu durant mon enfance alors que la religion catholique avait le contrôle total de l'éducation scolaire des enfants de la population francophone du Québec, lui permettant ainsi de s'adjoindre des ouailles captifs de ses dogmes rigoristes et fondamentalistes, « sans aucune perspective de finalité perceptible à l'horizon », si par malheur l'État n'avait pas entamé et réussi sa révolution tranquille.

Ma réflexion s'ouvre ensuite sur les conditions dégradantes, avilissantes et aliénantes — en bref, inhumaines — dans lesquelles se trouvent prises des fillettes de confession musulmane qui n'ont d'autre choix que de se plier aux règles archaïques imposées par leurs parents, se devant de toujours porter sur elles une cage vestimentaire destinée à couvrir leur corps entier, et parfois jusqu'aux mains et même le visage, lorsqu'elles se retrouvent en public.

Je plaide d'abord pour que le projet de loi 9 sur la laïcité soit amendé afin d'y inclure une clause interdisant tout port de signes religieux ostentatoires à tous les étudiants et étudiantes, sans exception, et de quelque confession que ce soit, de toutes les institutions publiques d'enseignement, allant du primaire à l'Université. Ces mesures sont nécessaires pour éviter à l'État de se faire, d'une part, complice de maltraitance envers des enfants vulnérables et d'autre part, de s'assurer que ses institutions d'enseignement demeurent entièrement maîtres des cursus de leurs programmes d'études de même que des méthodes adéquates de formation.

Cependant, mon argumentaire me pousse encore plus loin et m'amène à conclure que le moment fatidique est désormais arrivé où le Québec doit assumer pleinement sa laïcité et interdire à toutes les personnes n'ayant pas atteint la majorité en âge, de faire du prosélytisme social en portant les signes distinctifs ostentatoires de la religion héritée de leurs parents, alors même qu'elles sont dans l'obligation de se conformer à ses dogmes et à sa doctrine, ne pouvant profiter aucunement de pouvoir choisir la confession à laquelle elles souhaiteraient adhérer à l'âge adulte.

Je revendique donc que l'État du Québec affirme fermement sa laïcité en fait et en apparence, en refusant d'accorder quelque privilège que ce soit à l'une ou l'autre des religions qui se trouvent sur son territoire.

Telle est, à mon sens, la laïcité requise pour protéger tous les enfants soumis à l'endoctrinement et à l'obscurantisme, et particulièrement les filles.

Liste des recommandations

Recommandation 1

Je recommande au ministre responsable de la laïcité d'amender le PL9 avec une clause interdisant le port de signes religieux à tous les élèves n'ayant pas l'âge de la majorité civile et ce, dans tous les établissements publics, les cégeps y compris. Ce faisant, l'État se porterait protecteur du bien-être physique, mental et psychologique des enfants de toutes les confessions religieuses sur son territoire. À mon sens, en ne s'y prêtant pas, l'État se retrouverait coupable de ne pas porter assistance aux enfants vulnérables.

Recommandation 2

Considérant qu'aucun enfant n'a l'opportunité de choisir lui-même la religion (incluant l'athéisme et l'agnosticisme) à laquelle il aimerait au cours de sa vie d'adulte, adhérer ou non, je recommande d'interdire que les enfants puissent faire du prosélytisme : autrement dit, il incomberait aux parents de cesser d'utiliser leurs enfants comme porte-affiches de leur religion spécifique. Conséquemment, je recommande qu'une clause soit ajoutée à la loi afin qu'aucun enfant ne puisse porter de signes religieux ostentatoires sur tout le territoire du Québec, à l'exception des maisons privées, des établissements privés, ainsi que des lieux de rassemblement des diverses communautés religieuses tels les églises, les mosquées, les synagogues et autres lieux semblables.

Problématique

Le 19 avril 2025, j'avais déposé un mémoire sur le projet de loi 94 (PL94) visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation¹. Étant sans réserve en faveur de la séparation de l'État et des religions, et par corollaire, à la neutralité étatique et à la laïcité, je soutenais le PL94. Cependant, il m'apparaissait évident qu'il lui manquait une clause essentielle et pourtant incontournable. L'argumentaire de mon mémoire n'avait qu'un seul et unique but : convaincre et encourager le ministre responsable de la laïcité de l'époque, Monsieur Bernard Drainville, à amender son PL94 pour y ajouter cette clause « oubliée » à savoir, l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires pour tous les élèves des niveaux primaire et secondaire.

Malheureusement, mon mémoire a porté dans le vide et la loi 94 fut adoptée par l'Assemblée nationale sans qu'y soit adjointe la clause mentionnée, pourtant revendiquée à bon escient.

À l'automne 2025 le nouveau ministre responsable de la laïcité, Monsieur Jean-François Roberge, a déposé le projet de loi 9 (PL9) intitulé « Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec ». Ce projet prévoit des mesures fort courageuses aptes à mener à de véritables avancées pour la laïcité, et je les applaudis sans ménagement. Cependant, les élèves mineurs sont encore et toujours exemptés de l'interdiction du port de signes religieux — ces symboles communautaristes forcément imposés par leurs parents — qui exposent à la face de tous leurs camarades et professeurs à quelle confession ils « appartiennent ».

L'omission de cette clause « libératoire pour les élèves », pour seulement quelques heures quotidiennes de présence à l'école et encore, — juste 5 jours / semaine, 180 jours / année — n'est-elle pas gravissime pour un État qui légifère sa laïcité? Je ne vois d'autre explication plausible que la soumission à la rectitude politique ambiante, adoptée tant par nos élus et nos dirigeants que par les médias et la société en général, incluant même nos établissements d'enseignements supérieurs que sont nos cégeps et nos universités, qui étaient auparavant le socle « stable » sur lequel reposait la liberté de pensée et d'expression. Il est fort affligeant de constater à quel point la rectitude politique est devenue aussi normative, contaminant toute notre société et nuisant à son avancement vers la liberté de pensée.

Mon mémoire sur le PL94 n'ayant pas réussi à convaincre avec des arguments que je considérais et considère toujours fort rationnels — quoiqu'avec le recul je réalise qu'il était chargé d'un peu trop d'agressivité — j'ai résolu d'aborder la même question mais sous un angle totalement différent.

Dans le présent mémoire, je vais témoigner de l'ambiance religieuse dans laquelle j'ai baigné durant mon enfance, et me questionner sur ce qu'aurait pu être mon destin si, par grand malheur, le Québec n'avait pas vécu « sa révolution tranquille » pour se sortir de l'engourdissement religieux dans lequel il stagnait depuis sa fondation, avant de pouvoir s'en libérer. Cette plongée dans mes souvenirs m'a permis d'entrevoir l'avenue inévitable

¹ Claire Simard, Mémoire sur le projet de loi 94. Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, (19 avril 2025). <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CCE/mandats/Mandat-53261/memoires-deposes.html>

à laquelle le Québec doit se confronter tant pour un vivre-ensemble harmonieux que pour l'avenir des personnes qui y demeurent.

Témoignage

Je suis née en 1957 dans une famille qui comportait déjà 8 enfants, dans ces temps (fort récents, tout de même) où les femmes n'avaient d'autre perspective que de procréer... et de procréer encore. Nombre de femmes de cette sombre époque demandaient en confession aux prêtres ou aux curés si elles pouvaient prendre des mesures pour ne pas engendrer d'autres enfants. Ces hommes — qui n'avaient pourtant aucune charge familiale, ni aucune expérience de ce que cela comportait que d'élever ne serait-ce même « juste un enfant » — leur refusaient l'absolution, leur prodiguant qu'il était de leur devoir de satisfaire leur mari et de donner naissance à des enfants pour Dieu.

Ma pauvre mère est morte enceinte en 1960 lors d'un accident automobile, après avoir mis au monde 9 enfants et avoir eu deux fausses couches dans l'intervalle. La mort de ma mère n'a pas représenté un drame suffisamment terrible pour que la famille soit exemptée de célébrer le sacrement de la première communion de ma sœur de 6 ans, ou pour en reporter la date de la célébration (photo 1). Toutefois, « heureusement », ses quatre premiers rejetons se trouvaient à être des filles : ce sont elles, alors âgées de 13, 14, 15 et 16 ans qui ont eu la charge de s'occuper des plus jeunes (3, 4, 6, 8 et 10 ans) tout en gérant la maisonnée, chacune à tour de rôle devant interrompre leurs études pour ce faire, tandis que mon père rapportait des revenus qui étaient cependant insuffisants pour notre grande famille. Avec le recul, je pense bien que si au lieu de quatre filles, ma mère avait eu au départ quatre garçons, nous aurions certainement tous été placés dans un orphelinat; je me souviens avoir entendu mon père dire à ma sœur, — qui était en garde familiale à ce moment-là —, vouloir placer les plus jeunes en orphelinat, mais ma sœur avait heureusement réussi à nous éviter cette fatalité.

À l'instar de toute ma fratrie, j'ai été baptisée tôt après ma naissance pour « m'éviter de tomber dans les limbes » et pouvoir aller au ciel plutôt qu'en enfer, lorsque je trépasserais. Je me rappelle que ma sœur de 3 ans mon aînée m'assistait dans « mes prières » — elle assise sur une chaise et moi agenouillée à ses pieds — tandis que mon deuxième frère (le sixième enfant) faisait de même avec mon troisième frère né un an avant moi. À chaque début d'année, mon père bénissait ses neuf enfants agenouillés devant lui, tous faisant simultanément leur signe de croix avec la tête penchée en avant en signe d'humilité et de soumission.

À l'époque, toute la population francophone québécoise baignait dans l'atmosphère rigoriste de la religion catholique. Il fallait assister à la messe à tous les dimanches sans exception, comme à plusieurs des fêtes religieuses : Épiphanie, Pâques, La Pentecôte, L'Ascension, L'Immaculée conception, L'Avent et Noël. J'ai souvenir d'avoir aussi assisté aux vêpres (une messe de fin d'après-midi). Je me rappelle également avoir assisté quotidiennement à la messe matinale, durant l'entièreté d'un certain mois de mai, « le mois de la *vierge* Marie ». Dans ce temps-là, lorsque les filles pénétraient dans l'Église, elles devaient toutes impérativement couvrir leur tête d'une mantille, par humilité face à « Dieu notre créateur ». Cependant, lorsque les garçons y entraient couverts d'une tuque ou d'un chapeau, ils devaient, eux, s'en découvrir pour avancer fièrement et noblement en faisant face à Dieu. Même à l'âge de préadolescence, je me souviens que mon père, avant de mourir en 1972, nous réveillait tôt, les 4 plus jeunes, les dimanches matin pour que nous allions à la messe.

Durant ma jeune enfance, une grande partie de la population participait aux processions de foi de la Fête-Dieu, de la Semaine Sainte ou encore de l'Assomption : les gens défilaient dans les rues de la paroisse — suivant le cortège du curé brandissant l'ostensoir contenant « l'hostie consacrée représentant le corps du Christ » — en chantant pour glorifier notre créateur et en priant fort pour manifester publiquement notre croyance et notre adoration de Dieu.

Au niveau primaire — de la 1^{ère} (1963-64) à la 3^{ème} année accélérée (1964-65) — j'ai reçu mon enseignement scolaire de religieuses vêtues de longues robes recouvrant tout le corps de même que les deux bras jusqu'aux poignets — le cou, le front et les oreilles y compris — avec la tête recouverte d'un long voile cheminant derrière le dos jusqu'à la taille (photo 2). Les classes, qui étaient pour la plupart mixtes, débutaient invariablement ainsi : les élèves s'agenouillaient directement sur le sol dur en terrazzo pour réciter une prière en gardant la tête penchée en avant, en signe d'humilité et de soumission, puis on pouvait s'asseoir pour assister au cours de catéchèse, qui était suivi des autres matières. Les religieuses nous enseignaient entre autres combien il était « dangereux pour notre âme » de toucher ou même juste de regarder nos parties génitales : je faisais très attention à cela lorsque je prenais mon bain pour me laver puis pour m'essuyer (en tentant de ne pas toucher). C'est la quatrième de mes sœurs aînées qui nous a donné, à mon jeune frère et moi, une formation sanitaire et sexuelle. J'ai particulièrement retenu qu'il fallait que je me lave tout partout avec une débarbouillette bien savonneuse pour me garder propre.

Lors de ma première année d'école, les filles devaient porter un veston noir sur une chemise blanche garnie d'un ruban à boucle autour du collet (photo 3). Le veston noir, requis autant pour les garçons que les filles, se voulait neutre et n'avait pas pour objectif de rallier de nouveaux adeptes à la religion catholique. Au cours de mes premières années d'école, j'ai reçu le sacrement de la communion (photo 4), puis j'ai eu la confirmation (photo 5) et enfin la profession de foi.

J'étais sage, studieuse, appliquée, disciplinée et fort pieuse : je me pliais facilement et sans révolte aux diverses règles que l'on m'imposait. Je baignais dans la grande religion catholique! Je voulais gagner mon ciel, ne pas aller au purgatoire et par-dessus tout, ne pas finir en enfer à brûler pour l'éternité. Afin de nous protéger de l'enfer, tous les élèves devaient se confesser régulièrement pour avouer leurs péchés, qui étaient soit de nature véniel (où le purgatoire nous attendait au trépas) ou mortel (où l'enfer était assuré au trépas en absence d'absolution d'un prêtre). La plupart du temps, je n'en trouvais aucun à confesser mais par prudence — en cas d'oublis inopportuns de ma part — après avoir récité mon Acte de Contrition, j'en inventais quelques-uns, et je terminais ma litanie en confessant le péché du mensonge pour me faire absoudre tous mes péchés d'un coup; mes punitions se résolvaient essentiellement à réciter quelques *Je vous salue Marie* et un ou deux *Notre-Père*.

Pour me protéger du diable, je portais en tout temps sur ma camisole (sous mes autres vêtements) une petite médaille attachée avec une épingle fermée, qui représentait la « vierge Marie », laquelle femme était, n'est-ce pas, la seule femme sur terre à être non seulement née sans péché originel mais à avoir aussi enfanté sans même être salie ou corrompue par un homme dans un acte sexuel. Cette « vérité dogmatique » résume assez bien l'ensemble des fables auxquelles mon jeune esprit malléable était soumis.

La révolution tranquille m'a sauvée du joug des dogmes fondamentalistes de la religion catholique

Aujourd'hui, je me considère TELLEMENT chanceuse d'être née peu de temps avant que le Québec n'entame sa « révolution tranquille », qui l'a mené à rejeter l'emprise aliénante que la religion catholique avait sur tous les francophones de notre société, et tout particulièrement sur le système de l'éducation où elle y formait ses ouailles asservies à l'autorité contraignante de l'Église.

Compte tenu du contexte actuel dans lequel est plongé notre société qui se veut et se dit laïque, tout en ne l'étant « pas tant que ça », j'ai demandé à mon neveu, professeur d'informatique, d'utiliser la technologie de l'intelligence artificielle pour modifier mon apparence neutre de jeune enfant (photo 6), en me revêtant du costume que portaient nos enseignantes religieuses durant mon enfance (photo 7). À me voir ainsi, toute jeune enfant portant une tenue aussi extraordinairement ostensible, j'avoue que je me trouve doublement chanceuse que la religion de mes parents — qu'ils n'avaient pu choisir puisqu'elle s'était transmise de parents à enfants, de génération en génération, et dont je n'avais pas eu moi-même d'autre alternative que d'y adhérer dès ma naissance — n'avait pas prévu dans ses règles de faire faire du prosélytisme « à ses jeunes brebis » en leur faisant porter des signes religieux aussi ostentatoires.

Je ne peux dès lors m'empêcher de penser aux obstacles supplémentaires que l'État du Québec aurait eu à affronter, dans son processus de sécularisation mené au cours de la révolution tranquille, s'il avait fallu que le prosélytisme de la religion catholique soit affiché autant par les personnes consacrées (frères religieux, sœurs religieuses, prêtres, curés, etc.) que par les enfants de tout âge et ce, tant à l'école que dans l'espace public. Évidemment, personne ne peut savoir ce qu'il serait advenu, mais je pense que la révolution tranquille ne serait pas survenue ou alors qu'elle aurait échoué à nous mener au même niveau de liberté dont nous pouvons jouir présentement.

D'entreprendre ce témoignage de mon enfance dans le cadre du présent mémoire, m'a amenée à me questionner sur ce qu'avaient vécu mes sœurs aînées, elles, qui ont dû interrompre leurs études à tour de rôle pour s'occuper de l'éducation civique des plus jeunes enfants de la famille, ainsi que de leurs soins, en plus bien sûr des responsabilités courantes de la maisonnée.

À cet effet, je leur ai soumis une question par courriel.

Le 27 janv. 2026 à 14:19, Claire Simard a écrit :

Bonjour mes sœurs aînées,

Je prépare un mémoire à déposer à la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi 9 concernant la laïcité.

J'aurais besoin d'une information :

Jusqu'à quel niveau d'école avez-vous eu des religieuses comme enseignantes?

Claire

Elles m'ont répondu le jour même :

Ginette : Il y avait des religieuses jusqu'à ma 11e année à Marie-de-l'Incarnation.

Nicole : Secondaire 5. Je pense que lors de l'ouverture de l'école secondaire Marie-de-l'Incarnation presque tous les professeurs étaient des religieuses.

Diane : Secondaire 5, École des infirmières.

Que veux-tu dire Claire? Loi laïcité : le gouvernement ne veut pas interdire les signes religieux aux élèves? Grosse erreur.

J'avoue que je ne le savais pas — ne m'y étant jamais réellement arrêtée — et du fait que nous n'avions jamais abordé cette question.

Dans le contexte de l'époque, la suite, pour mes sœurs, allait de soi, d'autant que l'accès à l'éducation supérieure était pour ainsi dire inexistant pour les filles. En ces temps assez récents, malgré tout, les « perspectives de vie », pour les filles, étaient essentiellement le secrétariat, les soins infirmiers, l'enseignement (pas au niveau supérieur) et se concluaient souvent par le mariage : le service du mari, la procréation, la charge, l'éducation civique et les soins de la progéniture, de même que l'entretien ménager de la maisonnée.

Si j'étais née, même juste 10 années plus tôt, mon destin aurait été complètement chamboulé. Pieuse comme je l'étais, le « dessein de Dieu » pour moi aurait-il été de me faire religieuse... pourquoi pas en somme ? Ayant été la benjamine de neuf orphelins de mère, j'ai pu bénéficier — tout comme mes sœurs plus âgées — d'attentions particulières de la part des religieuses de mon école, créant ainsi des liens d'affinité entre elles et moi. Par ailleurs, il était fort bien vu, pour aider à gagner le ciel de sa famille, d'avoir un de ses membres devenir une religieuse, un frère, un prêtre, et que dire, un curé (dans ce cas, le ciel était assuré pour toute la famille)! Évidemment, il aurait été hors de question que je puisse devenir prêtre ou curé : cela s'entend! Ces positions hiérarchiques supérieures étaient réservées aux mâles, aux garçons, et certainement pas aux filles.

Je suis la seule fille de ma famille à avoir pu poursuivre des études graduées, mes cinq sœurs m'y ayant fortement encouragé. De naître, alors que la révolution tranquille était pour s'entamer, m'a permis de développer mon esprit critique en m'ouvrant aux connaissances scientifiques basées sur des études, des données et des faits et non pas sur les fables divines dont on me nourrissait l'esprit durant mon enfance, et j'en remercie la vie. Sans ce réveil nécessaire, notre société entière serait peut-être encore plongée dans un obscurantisme forcené dont il nous serait encore plus difficile d'en sortir.

De nos jours, la religion catholique a relativement peu d'emprise sur notre société et je ne pense pas qu'il serait possible de trouver une seule femme, — qui ait vécu et profité de notre éveil à la liberté de pensée et à notre émancipation « en tant que personne faisant partie de l'espèce humaine » — souhaiter retourner en arrière ; quant aux hommes, je dois admettre qu'une proportion d'entre eux demeurent encore amers d'avoir perdu des privilèges que leur accordait la religion catholique qui, comme toutes les autres religions monothéistes, a été construite par des hommes sur la base du patriarcat propageant leur domination et leur supériorité face aux femmes.

Je me sens donc privilégiée que l'embrigadement forcené à la religion catholique de la population francophone du Québec se soit pour ainsi dire terminé avec l'avènement de ma génération. Cependant, la sécularisation de notre société a procédé tellement rapidement et sans esclandre intempestif, que la génération qui a suivi ma fratrie — n'ayant jamais vécu l'emprise extrême que la religion catholique pouvait avoir eu dans la vie de leurs parents, tantes et oncles de même que de tous leurs ascendants générationnels —, se soucie fort peu de voir revenir par la porte d'en arrière l'emprise dans notre société d'autres religions amenées par les immigrants de toutes cultures et ethnies que le Québec a reçus à bras ouverts depuis les années 70-80.

Par ailleurs, il me faut aussi noter que la génération suivante (correspondant aux petits-enfants de ma fratrie) a subi, elle, — à travers le cours « Éthique et culture religieuse » (ECR) enseigné obligatoirement, de 2008 à 2022, à tous les élèves durant l'ensemble de leur parcours scolaire, primaire autant que secondaire — un endoctrinement dogmatique qui leur a façonné une vision absolument idyllique de toutes les religions, quelles qu'elles soient. Selon mes informations, dans le cours ECR, toutes les caractéristiques propres à chacune des religions étaient enseignées comme s'il n'y allait que de soi, le programme du cours omettant même d'aborder que des personnes pouvaient être non-pratiquantes, athées, ou encore, agnostiques. Ce programme d'études visait d'abord et avant tout à faire reconnaître l'autre, à l'accepter tel qu'il était afin de favoriser le vivre-ensemble, mais sans que puisse être abordée la critique des dogmes prônés par les religions.

Il est désolant de devoir constater, qu'après tous les combats menés pour la laïcité par la nation québécoise — depuis l'ère de nos patriotes pendus en public en 1839 par les colonisateurs britanniques (1) jusqu'à la révolution tranquille des années 1970-2000 ayant conduit à la sécularisation de nos écoles — que l'État lui-même a contribué à favoriser l'asservissement de sa jeunesse envers le fait religieux prônant un obscurantisme archaïque que l'on pourrait croire provenir du fin fond des âges.

Des élèves et étudiants mineurs sous le joug des religions fondamentalistes de leurs parents

Le Québec a réussi l'exploit — et l'Histoire, depuis les fondements de notre nation démontre bien que ç'en était tout un (1) — de séparer le pouvoir politique de celui du religieux dans la gestion des affaires étatiques ainsi que de l'éducation. L'élément capital de ce processus de longue haleine a eu pour finalité de faire cesser l'endoctrinement des enfants avec une éducation archi-religieuse qui les embrigadait afin qu'ils deviennent une source inextinguible « de fidèles » qui n'avaient d'autre choix — étant si jeunes et sans aucune capacité mentale d'analyse critique — que de se soumettre aux dogmes de la religion héritée de leurs parents. Notre population francophone a ainsi pu faire des progrès et avancées incomparables qu'il aurait été impossible d'accomplir s'il avait fallu que nous demeurions sous le joug de la religion catholique.

Ainsi, afin de permettre aux enfants de toutes cultures et ethnies d'avoir accès à une éducation scolaire sans se sentir injustement discriminés, l'État a procédé à la déconfessionnalisation de ses écoles publiques, auparavant catholiques pour les francophones ou protestantes pour les anglophones.

Le personnel enseignant religieux s'est prêté à ce projet d'envergure sans faire d'éclats intempestifs mais avec grande dignité. Les signes religieux ostentatoires portés par les sœurs et frères enseignants religieux ont disparu de nos écoles comme s'ils n'y avaient jamais existé.

Nous avons retiré les crucifix des murs des classes de nos écoles et pareillement, le crucifix qui paraît le mur de la chambre parlementaire de l'Assemblée nationale, alors même que celui-ci était considéré comme faisant partie de notre patrimoine national.

Bref, nous avons nettoyé nos institutions de toute apparence du fait religieux qui avait été transmis de génération en génération depuis la fondation du Québec.

Or, l'affirmation législative d'aucune religion étatique a malheureusement eu pour effet imprévu, et définitivement non souhaité, de faire en sorte que d'autres religions ont cherché à combler cette vacance en s'accaparant les espaces éducatifs que l'État du Québec avait laïcisé à bon escient, cherchant à ne discriminer aucun enfant pratiquant une confession autre que catholique ou protestante dans ses écoles publiques.

Pourtant, il est un fait indiscutable qu'aucun enfant ne choisit SA religion : chaque enfant qui naît ne peut qu'adhérer à la religion de ses parents, lesquels ont de la même façon adopté celle de leurs propres parents, et ainsi de suite, ce qui constitue un cycle sans fin. Les enfants étant par nature tellement influençables, vulnérables et sans aucune capacité d'esprit critique, il ne saurait exister aucun autre procédé aussi efficace pour perpétuer une religion, quelle qu'elle soit. Les enfants ont tout à apprendre, ils naissent en ne connaissant absolument rien et il est donc facile de les faire adhérer à tout ce qu'un adulte lui prodiguera : il existe même à travers le monde des centaines de milliers de pauvres enfants enrôlés dès l'âge de 6 ans comme enfants-soldats pour faire la guerre déclarée par des hommes adultes; ces enfants se font voler leur vie, ne connaissant que la guerre!

Ainsi donc, à la base, ce sont les enfants qui constituent le gage de pérennité des religions, assurant à chacune d'entre elles la fidélisation de sa propre clientèle, en en faisant des adeptes inconditionnels dès le plus jeune âge, particulièrement lorsqu'ils sont amenés dans les lieux rassemblant leur communauté, de même que lors de leur entrée à l'école. Les enfants se retrouvent ainsi en groupe, ce qui facilite l'apprentissage des spécificités de leur religion attirée qu'ils ont hérité de leurs parents, par imitation de leurs coreligionnaires et par l'enseignement qui leur est donné. De tout temps, toutes les religions ont investi les milieux éducatifs de leurs communautés : ce n'est pas pour rien, elles en savent un bout sur la façon de propager leur doctrine et d'en assurer sa pérennité.

Force est de constater que de nos jours, nos institutions d'enseignement pullulent d'élèves arborant les signes religieux ostentatoires nécessairement imposés par leurs parents pratiquant une vision intégriste de leur religion. Ainsi, on ne peut manquer d'observer dans nos écoles des enfants plus ou moins jeunes étaler à la face publique leur religion héritée de leurs parents en en portant des signes distinctifs ostensibles : hidjab, niqab, burqa barbe longue, kippa, châle, kirpan, turban... et quoi d'autre encore. Se demande-t-on ce qui arrive aux autres camarades qui pratiquent la même religion mais de façon discrète car leurs parents en pratiquent une vision modérée? J'ai élaboré cette question, dans le mémoire que j'ai déposé sur le PL94 (1) et je n'y reviendrai pas, mais ça vaut certainement la lecture pour les personnes qui sont favorables au port des signes religieux chez les élèves dans nos écoles, alléguant qu'il ne s'agit là que d'une question de droits et libertés de la personne : les enfants n'en bénéficient pas, eux, de ces droits et libertés puisqu'ils n'ont pas le choix.

Je sais d'avance que l'on objectera que mon analyse de la situation ne vise QUE la religion musulmane, et qu'à cet égard je serais donc « islamophobe », me qualifiant de ce mot qui confond la haine envers les musulmans et la critique de l'islam. Cependant, cette perception alléguée dérive directement du simple fait que c'est la religion islamique elle-même qui promeut :

- 1) un prosélytisme tellement débridé par rapport aux autres confessions religieuses;
- 2) un prosélytisme pour ainsi dire affiché uniquement par les filles et les femmes de cette confession;
- 3) un prosélytisme imposant à la gent féminine de paraître « pure, soumise, inférieure, et asservie » en portant sur elle une cage vestimentaire couvrant l'entièreté de leur corps, incluant les mains, le visage (photo 8) et même jusqu'aux yeux (photo 9)! De tels accoutrements portés par les filles et les femmes pratiquant une vision intégriste de l'islamisme sont tellement dégradants et aliénants, qu'ils ne peuvent être considérés autrement « qu'inhumains ».

Enfin, on objectera aussi que ce ne sont que des vêtements, que les personnes ont bien le droit de s'habiller comme elles veulent. C'est faussement interpréter ce qu'ils sont réellement : des cages vestimentaires et un marqueur d'identité fort propageant le mandat politique de l'islam.

Des jeunes filles en danger, soumises à la maltraitance sous le couvert des religions

Les jeunes filles obligées de porter le hidjab, ou pire encore, le niqab sont confinées dans une cage affectant:

- le libre mouvement des bras et des jambes;
- la respiration de la peau, et dans le cas du niqab, le souffle respiratoire;
- l'évaporation normale de la sueur pouvant ainsi causer l'hyperthermie, des démangeaisons de la peau...;
- la jouissance de pouvoir sentir le vent dans les cheveux et sur la peau;
- la jouissance de sentir le soleil sur la peau, entraînant aussi le risque de carence en vitamine D;
- le cuir chevelu, des problèmes capillaires, sécheresse, démangeaisons, perte de cheveux;
- la santé physique, mentale et psychologique;
- les interactions sociales avec leurs camarades de jeux ou de classes;
- etc.

Que le lecteur qui en doute, porte une cage semblable durant une semaine, ou même juste un jour : il comprendra rapidement ce dont je parle et découvrira assurément d'autres effets indésirables non mentionnés ici.

Jamais notre société n'aurait toléré que l'on impose aux personnes noires ou asiatiques de porter sur elles des cages vestimentaires pour paraître en public. Nous ne tolérerions même pas de voir couvert de la sorte ne serait-ce qu'un chien, un chat, un cochon ou tout autre animal! Alors pourquoi donc notre société devrait accepter sans broncher que des filles déambulent en public comme si elles étaient des fantômes ambulants ? Jamais je ne m'y soumettrai. Je m'y refuse avec la plus grande vigueur.

Que le lecteur de ce mémoire jette un coup d'oeil sur les photos 7 à 9. S'il avait fallu que ce soit la religion catholique (photo 7) plutôt que musulmane qui impose à ses disciples féminines de paraître en public en étant couvertes entièrement, portant sur elles des cages vestimentaires allant jusqu'à couvrir même le visage hormis les yeux (photo 8) ou pire, même les yeux (photo 9), eh bien mon propos aurait été exactement le même. Ce n'est pas la religion musulmane qui est visée dans mon mémoire : c'est le sort fait aux filles et aux femmes de cette confession de devoir s'effacer de l'espace public en déambulant comme des fantômes.

Quoi de plus simple que de s'assurer de l'asservissement docile et de l'assujettissement planifié des femmes adultes musulmanes, que de conditionner les jeunes filles à porter une cage (photo 10) et encore mieux, les toutes toutes toutes jeunes filles (photo 11) en leur faisant accroire qu'elles honorent Allah. S'il ne s'agit pas là de faire de l'endoctrinement dogmatique, que de leur faire accroire qu'elles doivent porter une cage pour protéger leur « pureté » et faire honneur à Allah, c'est quoi, alors ?

On laisse sans broncher des jeunes filles se faire voler leur vie, en laissant leurs parents et leur communauté choisir pour elles leur mode de vie : car il ne fait aucun doute qu'aucune jeune fille ne choisit librement de porter une cage qui l'emprisonne ainsi.

Il s'exerce sans aucun doute possible sur les jeunes filles un contrôle coercitif pour les forcer à porter leurs cages. Personne, personne saine d'esprit n'accepterait de bon gré de porter de tels vêtements constamment et à tous les jours.

Il s'agit purement et simplement de maltraitance faite à l'enfance.

Ce n'est pas le Québec qui ordonne cette maltraitance : ce sont les dogmes archaïques de l'islamisme.

Ainsi, l'État du Québec n'est pas lui-même responsable de la maltraitance de ces jeunes filles mais il est entièrement responsable de ne pas leur porter assistance pour les en protéger, en omettant d'inclure une clause dans la loi de la laïcité qui interdit le port de signes religieux ostentatoires à tous les enfants et élèves n'ayant pas atteint l'âge de la majorité. Que les personnes adultes fassent ce qu'elles veulent, mais c'est le devoir de l'État de protéger les enfants.

Il est fort troublant de constater que notre État, qui a sauvé de l'obscurantisme religieux sa population de souche francophone, ne pose aucun geste pour aider les enfants aux prises avec des obscurantismes dogmatiques d'autres religions que la catholique.

Recommandation 1

Je recommande au ministre responsable de la laïcité d'amender le PL9 avec une clause interdisant le port de signes religieux à tous les élèves n'ayant pas l'âge de la majorité civile et ce, dans tous les établissements publics, les cégeps y compris. Ce faisant, l'État se porterait protecteur du bien-être physique, mental et psychologique des enfants de toutes les confessions religieuses sur son territoire. En ne s'y prêtant pas, je crains fort que l'État ne se rende coupable de ne pas porter assistance aux enfants vulnérables.

Recommandation 2

Considérant qu'aucun enfant n'a l'opportunité de choisir lui-même la religion (incluant l'athéisme et l'agnosticisme) à laquelle il aimerait au cours de sa vie d'adulte, adhérer ou non, je recommande d'interdire que des enfants puissent faire du prosélytisme : autrement dit, il incombe aux parents de cesser d'utiliser leurs enfants comme porte-affiches de leur religion spécifique. En conséquence, je recommande qu'une clause soit ajoutée à la loi afin qu'aucun enfant ne puisse porter de signes religieux ostentatoires sur tout le territoire du Québec, à l'exception des maisons privées, des établissements privés, ainsi que dans les lieux de rassemblement des diverses communautés religieuses tels les églises, les mosquées, les synagogues et autres lieux semblables.

Conclusion: Le Québec en est désormais à l'heure fatidique de choisir sa destinée

Depuis le dépôt de mon mémoire sur le PL94, ma réflexion sur la laïcité s'est poursuivie. J'ai assisté à deux conférences exceptionnelles tenues à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque de Montréal, le 19 octobre dernier, de la part de deux intellectuelles françaises nous entretenant des stratégies adoptées par l'islam pour propager universellement sa loi². Comme le résume fort bien la spécialiste du Frérisme islamique, Madame Florence Bergeaud-Blackler, docteure en anthropologie, chercheuse au CNRS en France et auteure de « Le frérisme et ses réseaux », l'islam n'est pas une religion de partage de la foi : c'est une religion de LOI universelle, PAS DE FOI. Être musulman, c'est partager ou imposer la loi, PAS LA FOI³. L'objectif ultime est donc de propager la loi de l'islam sur tous les continents.

Récemment, j'ai aussi été informée d'incongruités rocambolesques qui se passaient dans nos cégeps. Par exemple, des étudiantes portant le hidjab (ou pire encore le niqab) ayant choisi une formation en soins infirmiers, n'appliquaient pas les « écouteurs » du stéthoscope directement dans leurs oreilles mais sur le voile les recouvrant ce qui créait des invraisemblances dans la mesure des battements cardiaques des personnes qui servaient de cobayes. Aussi, j'ai appris que des cours de judo avaient cessé d'être offerts

² Conférences de Florence Bergeaud-Blackler et de Fadila Maaroufi, (19 octobre 2025). Quand la foi devient une arme politique. <https://www.facebook.com/share/16tP1GVWjG/?mibextid=wwXlfr>

³ Extrait vidéo de Florence Bergeaud-Blackler, Loi versus foi. <https://www.facebook.com/reel/1862769671021242/?fs=e&fs=e>

dans certains cégeps parce que des étudiants refusaient d'une part, de se plier à la prosternation rituelle japonaise devant leur adversaire de combat — alléguant ne pouvoir se prosterner que devant leur dieu — et d'autre part, de combattre avec un ou une partenaire du sexe opposé, afin d'en éviter les contacts physiques.

Aujourd'hui même, alors que je suis à produire le présent mémoire (3 février), une étudiante de niveau universitaire revendique une clause grand-père à la loi de la laïcité afin d'obtenir le droit de garder son voile pour pouvoir faire son stage dans le réseau public afin d'obtenir son diplôme⁴. Cette jeune femme se demande, en quoi le fait de porter son voile l'empêcherait d'aider les enfants ayant des besoins particuliers... sans prendre la peine de se soucier de l'image de « domestication, d'infériorité, de soumission, d'assujettissement, d'indignité des femmes » lancée aux enfants avec lesquels elle sera en contact. Ne sommes-nous pas en droit de lui demander à elle, pourquoi ne pas simplement retirer ton voile juste le temps où elle est sur les lieux de son stage puis de le remettre par la suite?

Devant ces constats plus qu'ahurissants, il est impossible de ne pas considérer la religion musulmane ou islamique comme un exemple probant des dangers obscurantistes auxquels notre société fait face, si on n'y prend pas garde.

Le Québec est vraiment privilégié de pouvoir profiter des expériences vécues en Europe depuis l'entrée de l'islam sur le territoire, nommément en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Espagne et ailleurs. Ces pays ne sont plus ce qu'ils étaient : ils sont en perte de face face à un entrisme islamique poussé à un paroxysme qui ne nous a pas encore atteint, mais ça viendra si nous n'y mettons pas un terme sans tarder davantage.

Il est plus qu'impératif d'y voir dès cette année, pas l'an prochain et surtout pas dans deux années : il importe d'assumer dès à présent, tandis que le fer n'est pas encore chaud, la laïcité de l'État sur notre territoire, sans faire aucune compromission.

Il nous faut à tout le moins interdire à tous les enfants d'être les porteurs d'affiches de la religion héritée de leurs parents. Autrement dit, il importe d'interdire aux parents d'utiliser leurs enfants pour faire du prosélytisme de leur religion dans tout l'espace public et sur tout le territoire.

Si nous n'agissons pas incessamment, le Québec se retrouvera à court terme à devoir mettre une croix sur la laïcité qu'il se souhaitait déjà du temps de nos patriotes pendus au 19e siècle.

⁴ Geneviève Lajoie, Port du voile interdit aux stagiaires dans les écoles: des universités réclament une clause «grand-père» pour les étudiantes, (3 février 2025). <https://www.journaldemontreal.com/2026/02/03/port-du-voile-interdit-aux-stagiaires-dans-les-ecoles-des-universites-reclament-une-clause-grand-pere-pour-les-etudiantes/>

Annexe - photos



Photo 1 : ma famille sous le choc après la mort de ma mère survenue le 18 avril 1960, célébrant la 1^{ère} communion de ma sœur, quelques jours plus tard



Photo 2 : une enseignante religieuse de mon école photographiée de plain-pied avec ma jeune sœur préparée pour sa première communion, sous le choc de la mort de notre mère



Photo 3 : moi-même, photographée en 1963 (1^{ère} année du primaire), portant un veston noir comme uniforme obligatoire pour tous les élèves, tant les filles que les garçons



Photo 4 : photo souvenir de ma première communion



Photo 5 : photo souvenir de ma confirmation



Photo 6 : moi-même photographiée avec une religieuse à l'école Marie-de-l'Incarnation où l'une de mes sœurs m'avait amenée



Photo 7 : représentation de moi-même, transformée à l'aide de l'intelligence artificielle pour me vêtir du costume des sœurs religieuses enseignantes



Photo 8 : illustration d'une femme portant un niqab, affichant le drapeau du Canada et requérant le vote à visage couvert aux élections fédérales de 2025, sans devoir se conformer à son identification préalable⁵



Photo 9 : illustration d'une femme en burqa obtenue de l'internet⁶



Rejoignez l'effectif MAC

Intégrer une équipe en croissance, que ce soit pour offrir personnellement le site des gens de notre communauté et que vous contribuerez à l'avance de la communauté musulmane. Et travailler avec l'Association musulmane du Canada, vous différencier plus qu'un emploi - vous profitez d'une carrière avec un

Des offres d'emploi sont affichées sur le site de l'Association musulmane du Canada (MAC en anglais). Crédit photo: capture d'écran du site macnet.ca PHOTO FOURNIE PAR MAC

Photo 10 : fillettes en hijab affichées sur le site de l'Association musulmane du Canada (MAC)⁷



Photo 11 : très jeune fillette portant le hijab alors qu'elle n'a même pas encore l'âge d'aller à l'école⁸

⁵ <https://romaingagnon-17839.medium.com/le-niqab- dans-lisoloir-incohérences-d-une-laïcité-à-la-canadienne-6524c09a6b28>

⁶ <https://www.shutterstock.com/fr/image-photo/bamyian-afghanistan-may-2004-woman-burqa-1703585596?trackingId=29998c64-4f5c-4cfa-82fc-ba37c9bf830d&listId=searchResults>

⁷ <https://www.journaldemontreal.com/2025/05/02/des-circonscriptions-liberales-ont-finance-une-association-musulmane-soupeonnee-de-liens-avec-le-terrorisme>

⁸ <https://www.facebook.com/reel/868364439398378>